



RÈGLEMENT :

- **La carte qui donne le droit de pêcher dans le plan d'eau de "L'ILETTE" à COUFFÉ est obligatoire, elle autorise 4 lignes selon la carte acquise.**
- Ouverture : 1^{er} week-end de Janvier – Fermeture : Mi-Décembre (la date exacte sera définie par l'Association).
- La pêche aux leurres, cuillères et morts maniés est autorisée uniquement du 1^{er} week-end de Mars au dernier d'Octobre inclus.
- Les cartes à la journée seront vendues à partir du 1^{er} week-end de Mars.
- La pêche du carnassier est limitée à 2 prise par jour et par pêcheur.
- La taille réglementaire des poissons est de : **60 cm** pour les brochets – **50cm** pour les sandres – **40cm** pour les black-bass.
- Droit de pêche : Une demi-heure avant le lever du soleil et une demi-heure après le coucher du soleil.
- Aucune place n'est réservée – interdiction de laisser du matériel sans surveillance.
- La pêche est interdite dans la réserve signalée par des panneaux.
- Tout pêcheur doit présenter sa carte de pêche lors d'un contrôle du garde de pêche
- Respecter ce règlement et laisser propre le lieu de pêche
- L'Association "Les Amis du Hâvre" décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir tant aux pêcheurs qu'aux personnes étrangères à l'Association
- L'Association se réserve, en cas de nécessité et par tous les moyens, de prélever du poisson dans le plan d'eau
- Après chaque alvinage, la pêche sera interdite pendant une période déterminée par le bureau et affichée près du plan d'eau
- Tout apport de poissons est interdit dans le plan d'eau, sauf l'alvinage effectué par "Les Amis du Hâvre"
- Toute personne prise en flagrant délit sera passible d'une amende et sera convoquée par le bureau
- **Seront sanctionnés :**
 - défaut de carte
 - poissons non réglementaires
 - ligne supplémentaire
 - pêche aux leurres, cuillères et morts maniés (hors période définie)
 - pêche aux filets, carrelets, nasses, bois courants et cordés
- Seul ce règlement est appliqué pour le plan d'eau de l'Ilette : retenu par l'association "Les Amis du Hâvre", il est mis à disposition du garde qui a la charge de le faire respecter.

Carte disponible au Bar-Tabac-Presses BEAUFRETON – 11 place Saint-Pierre à COUFFÉ

Carte annuelle : Adulte (4 lignes) : 25 €
 Conjoint(e) (1 ligne) : ... 5 €
 Jeune-16ans (4 lignes) : 10 €
 Jeune-16ans (1 ligne) : .. 5 €

Carte Journalière : Adulte (4 lignes) : 5 €
 Jeune-16ans (1 ligne) : 1 €

En cas de fermeture du Bar-Tabac-Presses BEAUFRETON, vous pouvez vous adresser au garde de pêche Mr Michel DUPUIS au 06-95-09-46-83 ou 02-40-96-55-33